

FEUILLE D'INFORMATION

Office fédéral des assurances sociales

Nécessité d'un financement additionnel

Motifs du financement additionnel

La 5e révision de l'AI représente le premier pas important et nécessaire en vue d'assainir cette assurance sociale. Toutefois, les mesures préconisées pour agir sur les dépenses ne suffiront pas à elles seules pour remédier à l'insuffisance de financement structurelle de l'AI. Les milliards de dettes envers le Fonds AVS (9,3 milliards à fin 2006 et, selon les prévisions, 11 milliards à fin 2007) et l'augmentation massive des intérêts à payer sur cette dette montrent aussi clairement qu'il faut faire un autre pas pour garantir durablement le financement de l'AI. Ce d'autant plus que la persistance d'un déficit implique un endettement croissant envers le Fonds AVS, compromettant les liquidités de l'AVS et mettant ainsi en danger tout le 1er pilier. Il n'est cependant ni politiquement possible, ni socialement acceptable d'introduire encore d'autres mesures d'économies et d'allègement. Une intervention du côté des recettes est dès lors indispensable.

Messages du Conseil fédéral du 22 juin 2005

Dans son message concernant la 5e révision de l'AI, le Conseil fédéral a proposé un relèvement des cotisations salariales de 0,1 point (pour assurer à long terme le financement de l'AI) et, dans son message sur le financement additionnel, un relèvement linéaire de la TVA de 0,8 point (pour assainir l'assurance). Qu'il s'agisse des cotisations salariales ou de la TVA, 0,1 point équivaut à environ 300 millions de francs ; par conséquent, le besoin total de financement correspondait alors à 0,9 point. Sur ce total, 0,7 point était affecté au financement des dépenses courantes (couverture du déficit annuel) et 0,2 point au remboursement de la dette envers le Fonds AVS. Le Conseil fédéral visait, par ces propositions, à garantir à long terme le financement de l'AI, c'est-à-dire autant à combler le déficit structurel qu'à désendetter complètement l'assurance à l'horizon 2026.

Au vu de l'évolution survenue depuis lors, on table aujourd'hui sur un besoin total de 0,7 point et non 0,9. Dans la situation actuelle, l'important pour le Conseil fédéral n'est pas que le financement additionnel soit limité dans le temps ou non ; il n'accorde pas non plus la même priorité au remboursement de la dette de l'AI qu'au financement des dépenses courantes. Pour lui, l'essentiel est de mettre rapidement à disposition de l'AI les moyens qui empêcheront l'assurance de s'enfoncer davantage encore dans les chiffres rouges et de continuer à s'endetter (1,7 milliard de francs par an, soit une hausse linéaire de 0,5 point de TVA chaque année).

Propositions de la CSSS-N du 26 janvier 2007

A la suite de nombreuses études et discussions, la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-N) a décidé, le 26 janvier 2007, de proposer un financement additionnel en relevant temporairement et proportionnellement la TVA du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2016. Le taux normal passerait de 7,6 à 8,3 %, le taux réduit de 2,4 à 2,6 % et le taux touristique de 3,6 à 3,9 %. La hausse de la TVA rapporterait de 2010 à 2016 des recettes supplémentaires d'environ 13,9 milliards de francs, soit en moyenne 2 milliards de francs par année. Elle n'interviendrait que si la 5e révision de l'AI est acceptée par le peuple lors de la votation du 17 juin 2007. La CSSS-N propose en outre que la Confédération prenne en charge la part d'intérêts supportée jusqu'alors par l'AI, ce qui correspond en moyenne à une charge supplémentaire de 200 millions de francs par an, pour autant que l'augmentation de la TVA soit elle aussi acceptée par le peuple. Ces propositions sont à l'ordre du jour du plenum du Conseil national lors de la session de printemps.

Relèvement de la TVA

Aujourd'hui, l'AI est financée essentiellement par des cotisations salariales et des contributions des pouvoirs publics. Un relèvement de la TVA présente l'avantage d'ouvrir une nouvelle source de financement, conférant à cette assurance une assise financière plus large. Par ailleurs, l'assiette fiscale de la TVA étant la consommation, cette taxe touche tous les revenus, y compris ceux des personnes non soumises à l'obligation de cotiser, comme les bénéficiaires des rentes de vieillesse. Enfin, la TVA n'alourdit directement ni les charges salariales, ni les investissements, et ne renchérit pas non plus les exportations.

Bien que le relèvement de la TVA proposé par la CSSS-N produise une charge supplémentaire pour les ménages et contribue au renchérissement, les effets sociaux demeuraient supportables. Selon les estimations de l'Administration fédérale des contributions¹, la charge supplémentaire potentielle induite par le relèvement de la TVA proposé par la CSSS serait d'environ 155 francs par an pour les ménages qui réalisent un revenu annuel de 38 230 francs et de 211 francs pour un revenu annuel de 68 000 francs. Pour tous les ménages, la charge supplémentaire s'élèverait à environ 303 francs. Sur la base de calculs et de l'expérience faite avec le relèvement du taux fiscal en 1999, on peut prévoir que le renchérissement induit par cette hausse de la TVA l'année de son introduction serait compris entre 0,3 et 0,35 %.

Contribution spéciale de la Confédération

Le résultat d'exploitation de l'AI est négatif depuis 1993. Les dettes qui en résultent (11 milliards à fin 2007, selon les prévisions) sont compensées par imputation au débit du Fonds AVS. En d'autres termes, le Fonds AVS accorde à l'AI un prêt soumis à intérêts. Afin d'assainir l'AI, la CSSS-N a par conséquent aussi décidé de proposer que la Confédération prenne en charge la part d'intérêts supportée jusqu'alors par l'AI et correspondant en moyenne à 200 millions de francs par an. Cette mesure serait limitée à la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2016 et n'entrerait en vigueur que si tant la 5^e révision de l'AI que l'augmentation de la TVA sont acceptées par le peuple.

Assainir les finances de l'AI – modèle de la CSSS-N

A la fin de l'année 2007, la dette de l'AI atteindra, selon les prévisions, 11 milliards de francs. Si la 5^e révision de l'AI est acceptée par le peuple, elle entrera en vigueur en 2008, en même temps que la contribution spéciale de la Confédération prévue par la CSSS-N. Pour autant que le relèvement de la TVA proposé par la CSSS-N soit lui aussi approuvé par le peuple (entrée en vigueur prévue en 2010), la dette de l'AI se réduirait légèrement jusqu'en 2016 pour atteindre le niveau de 2006. A partir de 2017, une fois le financement additionnel supprimé, il n'y aurait plus d'amortissement à long terme.

Renseignements

Nancy Wayland Bigler, cheffe du secteur Législation et développement, domaine de l'AI, Office fédéral des assurances sociales, tél. 031 322 92 09, mél. sekretariat.iv@bsv.admin.ch

Informations complémentaires

- Message concernant le financement additionnel de l'assurance-invalidité du 22 juin 2005, FF 2005, n° 30, p. 4377 ss.

¹ Sur la base des valeurs de l'année 2004.

Budget de l'AI selon la proposition de la CSSS-N

Budget de l'AI avec 5^e révision de l'AI, relèvement temporaire de la TVA et contribution spéciale de la Confédération

Décompte 2006 - avec la RPT - scénario A-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2007

Année	Dépenses			Total	Recettes			Compte de capital de l'AI				
	Système actuel	5 ^e révision de l'AI	Intérêts		Cotisations et recours	Pouvoirs publics	TVA 1)	Contribution spéciale Conf. 2)	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année	en % des dépenses
2006	11 239		221	11 460	4 174	5 730			9 904	-1 556	-9 330	-81.4
2007	11 714		267	11 981	4 305	5 990			10 295	-1 686	-11 016	-91.9
2008	11 023	-184	311	11 150	4 389	4 578		194	9 161	-1 989	-12 885	-115.6
2009	9 863	-57	355	10 161	4 461	3 735		220	8 416	-1 745	-14 440	-142.1
2010	9 605	-46	371	9 930	4 526	3 733	1 421	231	9 911	-19	-14 246	-143.5
2011	9 835	-109	361	10 087	4 595	3 806	1 919	224	10 544	457	-13 578	-134.6
2012	9 799	-156	342	9 985	4 658	3 771	1 947	213	10 589	604	-12 773	-127.9
2013	10 065	-226	323	10 162	4 724	3 839	1 973	201	10 737	575	-12 009	-118.2
2014	10 032	-275	302	10 059	4 785	3 800	2 000	188	10 773	714	-11 118	-110.5
2015	10 307	-350	281	10 238	4 852	3 867	2 027	175	10 921	683	-10 271	-100.3
2016	10 287	-399	258	10 146	4 907	3 833	2 051	161	10 952	806	-9 313	-91.8
2017	10 588	-480	255	10 363	4 966	3 915	519		9 400	-963	-10 138	-97.8

Prévisions concernant l'évolution économique en %:

Année	2007	2008	de 2009 à 2011	dès 2012
Salaires nominaux	2,5	2,5	2,5	2,5
Prix	0,9	1,1	1,5	1,5

- 1) de 2010 à 2016: relèvement de la TVA de 0,7 point proportionnellement
 2) de 2008 à 2016: prise en charge des intérêts en sus de ceux déjà compris dans la contribution ordinaire des pouvoirs publics

Adaptation des rentes: tous les deux ans

OFAS / 9.3.2007

Budget de l'AI selon les messages du Conseil fédéral

Budget de l'AI avec 5^e révision de l'AI, TVA linéaire et pour-mille de salaire

Décompte 2006 - avec la RPT - scénario A-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2007

Année	Dépenses			Total	Recettes			Compte de capital de l'AI				
	Système actuel	5 ^e révision de l'AI	Intérêts		Cotisations 2) et recours	Pouvoirs publics	Produits des placements	TVA 1)	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année	en % des dépenses
2006	11 239		221	11 460	4 174	5 730	0		9 904	-1 556	-9 330	-81.4
2007	11 714		267	11 981	4 305	5 990	0		10 295	-1 686	-11 016	-91.9
2008	11 023	-184	309	11 148	4 692	4 576	0		9 268	-1 880	-12 776	-114.6
2009	9 863	-57	348	10 154	4 769	3 732	0		8 501	-1 653	-14 240	-140.2
2010	9 605	-46	362	9 921	4 838	3 730	0	1 425	9 993	72	-13 958	-140.7
2011	9 835	-109	350	10 076	4 911	3 802	0	1 925	10 638	562	-13 190	-130.9
2012	9 799	-156	329	9 972	4 979	3 767	0	1 952	10 698	726	-12 269	-123.0
2013	10 065	-226	306	10 145	5 050	3 832	0	1 980	10 862	717	-11 371	-112.1
2014	10 032	-275	282	10 039	5 115	3 793	0	2 007	10 915	876	-10 327	-102.9
2015	10 307	-350	257	10 214	5 187	3 859	0	2 033	11 079	865	-9 309	-91.1
2016	10 287	-399	230	10 118	5 245	3 822	0	2 057	11 124	1 006	-8 165	-80.7
2017	10 588	-480	202	10 310	5 308	3 896	0	2 081	11 285	975	-7 069	-68.6
2018	10 561	-528	174	10 207	5 359	3 856	0	2 102	11 317	1 110	-5 855	-57.4
2019	10 843	-611	145	10 377	5 412	3 920	0	2 121	11 453	1 076	-4 692	-45.2
2020	10 796	-657	114	10 253	5 453	3 873	0	2 138	11 464	1 211	-3 412	-33.3
2021	11 079	-745	84	10 418	5 498	3 936	0	2 155	11 589	1 171	-2 191	-21.0
2022	11 011	-787	52	10 276	5 532	3 881	0	2 170	11 583	1 307	-852	-8.3
2023	11 262	-874	20	10 408	5 571	3 932	0	2 183	11 686	1 278	439	4.2
2024	11 172	-912	0	10 260	5 600	3 876	20	2 196	11 692	1 432	1 865	18.2
2025	11 414	-1 003	0	10 411	5 635	3 933	68	2 208	11 844	1 433	3 270	31.4
2026	11 303	-1 035	0	10 268	5 661	3 879	120	2 220	11 880	1 612	4 834	47.1

Prévisions concernant l'évolution économique en %:

Année	2007	2008	de 2009 à 2011	dès 2012
Salaires nominaux	2,5	2,5	2,5	2,5
Prix	0,9	1,1	1,5	1,5

- 1) de 2010: relèvement de la TVA de 0,6 point (linéaire)
 2) de 2008: relèvement du taux de cotisation de 0,1 point

Adaptation des rentes: tous les deux ans

OFAS / 9.3.2007

Budget prévu par la 5e révision, sans le financement additionnel

Budget de l'AI avec 5^e révision de l'AI, sans financement additionnel

Décompte 2006 - avec la RPT - scénario A-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2007

Année	Dépenses			Recettes			Compte de capital de l'AI				
	Système actuel	5 ^e révision de l'AI	Intérêts	Total	Cotisations et recours	Pouvoirs publics	sans financement additionnel	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année	en % des dépenses
2006	11 239		221	11 460	4 174	5 730		9 904	-1 556	-9 330	-81.4
2007	11 714		267	11 981	4 305	5 990		10 295	-1 686	-11 016	-91.9
2008	11 023	- 184	311	11 150	4 389	4 578		8 967	-2 183	-13 079	-117.3
2009	9 863	- 57	359	10 165	4 461	3 736		8 197	-1 968	-14 854	-146.1
2010	9 605	- 46	399	9 958	4 526	3 744		8 270	-1 688	-16 322	-163.9
2011	9 835	- 109	437	10 163	4 595	3 835		8 430	-1 733	-17 814	-175.3
2012	9 799	- 156	472	10 115	4 658	3 821		8 479	-1 636	-19 187	-189.7
2013	10 065	- 226	507	10 346	4 724	3 908		8 632	-1 714	-20 617	-199.3
2014	10 032	- 275	541	10 298	4 785	3 890		8 675	-1 623	-21 935	-213.0
2015	10 307	- 350	575	10 532	4 852	3 979		8 831	-1 701	-23 312	-221.3
2016	10 287	- 399	608	10 496	4 907	3 965		8 872	-1 624	-24 591	-234.3
2017	10 588	- 480	641	10 749	4 966	4 061		9 027	-1 722	-25 950	-241.4
Prévisions concernant l'évolution économique en %:											
Année	2007	2008	de 2009 à 2011		dès 2012						
Salaires nominaux	2,5	2,5	2,5		2,5						
Prix	0,9	1,1	1,5		1,5						

Adaptation des rentes: tous les deux ans

OFAS / 9.3.2007